

18 FR.
PAR AN.

LE RÉPUBLICAIN

5 CENT.

LE NUMÉRO: 1

JOURNAL DE LYON.

ABONNEMENTS.

	Lyons.	Rhône.	Dépt.
Un an	18 »	24 »	30 »
Six mois . . .	9 »	12 »	15 »
Trois mois . .	4 50	6 »	7 50

ON S'ABONNE

A LYON, rue Centrale, 3.
A PARIS, chez LÉOLIVET et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires.
BUREAUX, rue Centrale, 3.

RÉDACTION.

Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GRIGNAND.
Toutes lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant.
(Affranchir.)

ANNONCES.

Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne.
Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne.
Les annonces concernant les associations ouvrières, seront insérées gratis.

Lyon, 31 mars.

Nous recevons à l'instant la communication suivante, que nous nous empressons d'insérer.

Comité central électoral démocratique du Rhône.

Procès-verbal de la séance du 30 mars 1839.

La séance est ouverte à huit heures du soir en présence des citoyens Galerne et Vivès, commissaires de police à Lyon, que l'autorité a délégués de nouveau, sans tenir compte des protestations faites aux quatre séances précédentes, pour assister aux réunions du comité, contrairement à l'esprit formel de la Constitution et à l'article 19 de la loi du 28 juillet 1848.

Le comité, consulté sur le parti qu'il y a lieu de prendre en présence de cette violation réitérée de la Constitution et des lois de la République, décide à l'unanimité que sa protestation sera renouvelée et la séance levée immédiatement.

En conséquence, le bureau proteste de nouveau, au nom du comité électoral contre la présence des délégués de l'autorité et lève la séance.

Pour le comité, l'un des secrétaires, J. BLANC.

AVIS. — Le comité invite les électeurs républicains des campagnes à se former en réunions préparatoires, à nommer leurs délégués et à en donner immédiatement avis à son bureau, rue Stella, 5, à Lyon.

Le 28, en communiquant à l'Assemblée nationale deux dépêches télégraphiques annonçant la défaite de Charles-Albert, le président du conseil a dit : « Nous sommes résolus à sauvegarder l'intégrité du Piémont avec les intérêts et la dignité de la France. » Cette déclaration n'est point d'accord avec ce que rapporte le *Courrier de Lyon* d'hier, dans sa correspondance spéciale. Le correspondant de ce journal, qui paraît être très bien informé, rapporte qu'il y a eu, le 26, une réunion extraordinaire du conseil des ministres, où tout projet d'intervention aurait été rejeté et où le président de la République aurait déclaré nettement que la France restera neutre. Au milieu de ces contradictions où est la vérité ? L'honneur de la France, les intérêts matériels, exigent que le pouvoir le dise au plus tôt. Le Peuple saura alors à quoi s'en tenir. Si les dépositaires de la puissance restent muets, il fera entendre sa grande voix et se sauvera lui-même.

Il est fortement question de la prorogation de l'Assemblée nationale, à partir du 15 mai; en échange de cette

gracieuseté de l'Assemblée, le gouvernement consentirait à retirer le nouveau projet de loi sur les clubs, qui excite la réprobation universelle. Nous ne pouvons pas croire que les représentants du Peuple puissent jamais consentir à ce marché honteux. Laisser le champ libre à un pouvoir suspect, lui livrer la dictature pendant les élections, et lui abandonner les plus chers intérêts de la patrie au moment où nous sommes menacés de l'invasion étrangère, ce serait une véritable trahison, dont l'Assemblée nationale n'est pas capable.

Correspondance spéciale.

Paris, le 28 mars 1849.

Avant-hier, ainsi que certains journaux s'étaient plu à le répandre avec une certaine affectation, les *anarchistes* devaient se montrer sur la voie publique, toujours, sans doute, pour détruire la famille, la propriété, etc., etc., selon l'expression sacramentelle.

Dans la nuit du samedi au dimanche, et dans celle du dimanche au lundi, de nombreuses patrouilles ont circulé dans Paris; mais, hélas! le bruit seul des pas de nos soldats et les fréquents *qui vive!* ont troublé le paisible sommeil des habitants. La journée a été d'une tranquillité presque monotone, et tous ont vagué à leurs affaires, sans s'inquiéter, les imprudents! des périls que les organes de la presse bien pensante leur avaient signalés avec tant de vigilance. Lundi matin, nous nous attendions nous-mêmes, en arrivant à l'Assemblée, à la voir entourée d'une petite armée, canonniers à leurs pièces, enfin comme au 29 janvier dernier, jour à jamais mémorable, pendant lequel la population de la capitale a donné une si rude leçon aux insensés qui nous gouvernent et à leur police. Il paraît qu'ils ne savent pas en profiter, car ils ne s'aperçoivent pas que le Peuple n'est plus un instrument passif, flexible entre les mains de qui veut s'en servir et l'égarer. La Révolution de février 1848 a rendu au Peuple ses droits; son intelligence est son guide, et l'empêchera de s'écarter de ses devoirs. Eh bien! aujourd'hui son droit est dans la République. Son devoir lui fait une loi de regarder avec le mépris du sang froid les manœuvres des mirmidons politiques, et des marionnettes qui s'agitent. Que les Léon Faucher et les Carlier tendent des pièges, ménagent des souricières, le Peuple connaît les ficelles; il laissera ces aveugles frapper l'air avec leurs bâtons; leur punition, pour le moment, est dans la rage impuissante qui les étouffe.

L'Assemblée nationale a donc pu hier continuer très paisiblement ses travaux sur la discussion du budget pour l'exercice de 1849. Chacun était fort calme à son banc, ne paraissant pas le moins du monde redouter un envahisse-

ment. Si cette discussion du budget a pu enfin être apportée à la tribune, vous savez qu'il n'en faut nullement remercier les *honnêtes* et les *modérés*. Alléger les charges de l'Etat et aviser à une meilleure répartition des deniers publics leur semblait une utopie. Tout a été mis en jeu précédemment pour renvoyer cet important examen aux délibérations de la future législative sur laquelle ils fondent des espérances tout-à-fait monarchiennes. Avis aux électeurs. Nous sommes au budget du ministère des travaux publics. Déjà les autres séances, des économies assez considérables ont été proposées et adoptées. Le ministre, le citoyen Lacrosse, fait tous ses efforts pour tenir tête à la commission, qui a été sans pitié dans les appréciations d'économie qu'elle a présentées. Mais son rapporteur, le citoyen Stourm, rude et intelligent adversaire, riposte avec avantage; toutes les réductions sont votées par l'Assemblée à une grande majorité sur quelques chapitres importants. Nous voyons souvent les affections de clocher venir défendre piteusement certaines allocations d'intérêt local, afin que le clocher, à son tour, ne se montre point ingrat à l'heure suprême des élections. Mais l'Assemblée, qui représente la France, fait la sourde oreille, et ne se laisse pas attendrir.

Si nous pouvons conduire à bonne fin la discussion complète du budget de 1849, nous aurons commencé à entrer dans une voie d'améliorations, qui, sans être radicales, donneront cependant la mesure de ce qui pourrait s'accomplir si l'inspiration démocratique animait une plus grande partie de l'Assemblée. Il faudra arriver à ce résultat que, si les dépenses sont considérables, elles s'appliquent du moins aux besoins du pays, tant pour l'instruction, l'industrie que pour l'agriculture. Il est bien constant que la sollicitude d'un gouvernement républicain doit étendre ses bienfaits partout et sur tout, afin de répandre la lumière et le bien-être là où l'obscurantisme et l'exploitation enchaînaient l'esprit et le corps.

Les recettes devront, en conséquence, trouver leur source dans un système équitable, qui dégage la propriété, jusqu'à ce jour torturée et pressurée. Le privilège des exemptions et l'arbitraire des injustes applications appartiennent seuls au règne de corruption et d'effronterie qui s'est abîmé lui-même. Que les *honnêtes* et les *modérés* ne s'y méprennent point, eux aussi aujourd'hui! Ce n'est pas impunément qu'ils se jeteront dans la voie des convulsions sociales! Il est certaines conséquences qui sont le résultat non du hasard, mais des indignes trahisons.

Qu'ils se gardent de persister à détourner la marche de la révolution! L'avenir lui appartient. Leur imprévoyance et leur entêtement seraient un bien dangereux

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN, DU 1^{er} AVRIL.

LES

QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE.

PREMIÈRE PARTIE.

VII.
Le prince royal.

(Suite.)

— Le ciel l'entende!

— Oui, Louis, par la grâce de Dieu, reprendra la couronne de France. Et toi, ma fille, ajoute Mme de Forban dans une exaltation extrême et entourant Edith de ses bras, et toi, tu la partageras peut-être avec lui!

— Oh! ne dis pas cela! cria la jeune fille frémissante.

— Pourquoi?... Il l'aime; et si votre union était formée pendant la captivité du prince, le changement de sa fortune ne pourrait la rompre.

Edith cachait dans le sein de Mme de Forban son visage d'une rougeur brûlante.

En ce moment, un bruissement de feuilles assez sensible se fit entendre dans le taillis. Les deux dames se retournèrent vivement du côté d'où le bruit était parti... mais n'apercevant rien qu'une fourterelle sauvage, elles durent attribuer au frôlement d'ailes de l'oiseau le mouvement qui les avait une minute effrayées.

— Viens, mon enfant, reprit la bonne dame. C'est trop

Voir le *Républicain* des 9, 10, 11, 12, 13, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 25, 27, 29, 30 et 31 mars.

faire languir ce pauvre prisonnier qui attend notre présence.

Elles sortirent du taillis et allèrent prendre plus haut le chemin de traverse qui passait sous les fenêtres du château. La route était déserte, le bâtiment presque entièrement fermé, et le jeune homme de la tour pouvait seul les apercevoir.

Elles avançaient lentement. Edith regardait par dessous son voile le beau prisonnier qui suivait de l'œil tous ses mouvements.

A une certaine distance, elle cueillit une abondante moisson de fleurs des champs; quand elle eut ses mains pleines d'iris, de marguerites, de roses sauvages, de toutes les fleurs que la terre répand si gracieuses et si belles, elle en forma une couronne à l'aide de tiges de roseaux, et alla la suspendre au-dessous de la fenêtre du prisonnier, dans lequel elle croyait sincèrement honorer la royauté.

Le jeune homme, en ce moment, se pencha autant que possible hors de la croisée, et laissa tomber aux pieds d'Edith un papier étroitement plié. La jeune fille releva vivement ce gage.

Edith et sa compagne restèrent quelques instants tremblantes et muettes à ce signe visible de la liaison qui s'était établie silencieusement entre elles et l'habitant de la tour.

Intimidées et frémissantes, elles n'osèrent pas ouvrir de suite le pli de papier, et marchèrent jusqu'à l'endroit où le tournant du chemin les mit hors de la vue du château. Elles s'arrêtèrent alors et lurent le billet tracé sur la marge d'un feuillet de livre déchiré.

Le prisonnier écrivait:

« La vue de la beauté console l'infortune... C'est le signe céleste qui lui annonce des jours meilleurs. »

Ces lignes portèrent au comble les espérances de Mme de Forban et de sa trop faible compagne, et les livrèrent plus que jamais à l'aventureuse passion dans laquelle elles s'étaient aveuglément jetées.

Mme de Forban, pour rester plus longtemps avec sa fille

chérie, qui était déjà à ses yeux reine de France, monta dans le bateau qui ramena Edith à La Rochelle, et la reconduisit jusqu'à la maison de son père, où les deux ardentes royalistes ne se quittèrent qu'avec l'enivrante espérance de se retrouver bientôt dans les environs du château de Colombelle.

VIII.

Les Carbonari sur les tombes de leurs Pères.

Après avoir déposé sa sœur à Colombelle, Cédric passa une partie de la journée dans l'île d'Aix. Puis, ayant repris sa barque, il se fit conduire vers un endroit inhabité de la côte, où il descendit, et se promena quelques instants seul dans la campagne.

La nuit approchait.

A cinquante pas du bord que parcourait le jeune homme, se trouvait un monticule couvert de broussailles et de hautes ronces.

Ce tumul, qu'on voit encore aux environs de La Rochelle, sert de base à l'une des pierres celtiques éparses dans l'antique pays d'Aunis. Au sommet s'élève, à cinq pieds de terre, la large table d'un dolmen, pierre sacrée, que le temps n'a pas eu le pouvoir de briser!... D'énormes tiges de ronces, montant jusqu'à cette masse de granit, l'enlacent de leurs arabesques sauvages. A côté du monticule, un massif de pins et de lauriers, d'une verdure immuable, semble la sentinelle éternellement apposée à la garde du monument.

Autour s'étend un sol aride et nu, qui n'offre nulle pâture aux troupeaux, et ainsi préserve de tout envahissement la solitude de ce lieu.

Saint Louis, dit-on, en revenant de vaincre les Anglais, se reposa et s'endormit sous ce dolmen. Un peu plus loin, sont des racines de piliers ayant appartenu à un camp romain; puis une pierre restée, à ce qu'on croit, d'un autel d'Isis.

Ainsi, en cet endroit, des signes visibles rappellent les plus grandes révolutions du monde, et devaient faire regarder avec un philosophique sourire le simple changement de son-

aveuglement, une vision.

Quelles que soient les coupables espérances conçues, quelles que soient les fatales routines qui dominent l'esprit de certains hommes d'Etat, le vieil édifice disparaîtra pierre par pierre. Que ce ne soit point au milieu des débris amoncelés brusquement par une secousse violente que s'élève la société nouvelle ! L'œuvre s'accomplira sous les yeux des incrédules, selon les lois de la justice. Leur plus grand supplice sera de ne pouvoir l'ébranler.

UN REPRÉSENTANT.

Un représentant de la montagne nous communique la lettre suivante, qu'il a reçue de la sœur de l'infortuné Daix. Cette lettre touchante est le cri déchirant d'un cœur ulcéré par la douleur :

« Citoyen,

« Recevez mes remerciements sincères de l'intérêt que vous prenez à mon malheur. Ni le temps, ni la raison ne pourront me faire oublier la mort honteuse de mon malheureux frère. Il ne me reste plus qu'à courber la tête et à traîner ma croix, car je n'ai plus la force de la porter. Ce matin, je l'ai vu... son corps fut exhumé du cimetière des hospices et fut transporté au cimetière Mont-Parnasse. J'avais réclamé son corps lorsqu'il est monté sur l'échafaud ; ses traits n'étaient pas altérés ; je lui ai moi-même noué les mains avec une chaîne de cheveux qu'il portait au cou avant sa mort. Je lui ai remis des souvenirs de famille dans son cercueil ; et, s'il est mort avec courage, sa sœur n'en a pas manqué pour sa sépulture. Tout s'est passé dans la plus grande silence. Je lui ai acheté un terrain pour cinq ans. Lahr est contre lui, et c'est sous le même ombrage que leurs restes sont déposés. Je n'ai pu lui faire mettre qu'une croix avec trois lettres ; ses noms n'ont pas pu s'y porter. Samedi matin, j'irai arranger le reste de sa sépulture.

« Pauvre frère ! je ne l'ai plus, mais pour moi, ce sera une consolation d'aller pleurer sur sa tombe. Il me reste encore un devoir à remplir. Il a un petit garçon de 13 ans ; cet enfant a la vue faible et la tête de même ; il aurait besoin d'aller en apprentissage, il désire être jardinier. Il était, avant la mort de son père, à la barrière Fontainebleau. Il a fallu enlever ce pauvre enfant pour éviter qu'il apprenne le sort fatal qui nous était réservé. Jugez de mon tourment... C'est trop souffrir ! Pardonnez-moi de vous entretenir de détails si tristes ; mais je suis si malheureuse en pensant que je n'ai plus mon pauvre frère. La veille de sa mort, ce pauvre homme m'écrivait encore : « Ma bonne sœur, au bonheur de bientôt te revoir. » Je l'ai vu... mais mort ! Oh ! fatalité malheureuse !

« Merci, mille fois merci, monsieur, de votre bonne intention pour lui ; il est devant Dieu, il priera pour vous.

« Recevez etc.

Votre obligée,

Pauline DAIX.

Paris, 21 mars 1849.

Un représentant fort spirituel, qui a la rare modestie de ne pas signer ses œuvres, va publier un petit pamphlet dont nous pouvons citer quelques passages, d'après une épreuve qui nous est communiquée.

1,200,000 FRANCS POUR L'UN, RIEN POUR LES AUTRES.

Qu'est-ce à dire, monseigneur, et, ce que je viens d'apprendre est-il vraiment possible ? Votre altesse républicaine est donc gênée dans ses affaires, que 600 mille francs par an ne sauraient lui suffire pour nous gouverner ? Déjà, en janvier dernier, à peine entré en fonctions, vous aviez débuté par demander au trésor une avance sur votre prêt.

Un mois seulement, une bagatelle de cent mille francs. Joli denier cependant ! Mais voilà qu'aujourd'hui les ministres de votre choix, non du nôtre, quoiqu'ils en prébendent, viennent quérir à l'Assemblée un léger supplément de 600 mille francs, pour les besoins de votre cassette, s'il vous plaît. De 600 mille francs on ne peut rien rabattre, et c'est pourtant le double de ce que la Cons-

titution a formellement accordé au président de la République. Il est vrai qu'elle n'avait pas prévu que ce président serait un prince, et qu'un prince, même en République, coûte toujours très cher.

Foi de Jean Populus ! je dois vous avouer que cette nouvelle a produit mauvais effet chez nous.

Franchement vous deviez vous y attendre. Mettez la main sur la place de votre conscience, et vous comprendrez que cette apreté d'argent au début de votre pouvoir, n'est pas de bon augure pour nous, pauvres paysans, accablés d'impôts, pour nous pauvres paysans, qui vous avons nommés.

Vos ministres, suppôts tristement célèbres du régime déchu, osent invoquer la dignité de la France ! A les en croire elle est intéressée à ce que son président lui coûte très cher. Ah ! ce n'est pas en cela, citoyen prince, que Jean Populus fait consister la dignité de la République.

A qui persuaderez-vous que vous ne puissiez vivre honorablement à moins de 1,200,000 ? Mais c'est beaucoup d'argent, debout ou endormi, malade ou bien portant, 138 francs 89 cent. par heure. Tant d'or pour un seul, quand tant de créatures ne demandent qu'un morceau de pain. Oh ! cela ne peut pas être,.... ce serait un manque de cœur.

On dit que les 600,000 francs demandés permettront au président de secourir les misères privées qui s'adressent à lui. Mais l'hypothèse est dérisoire ; depuis quand les frais de représentation vont-ils au pauvre ? Ce sont des frais de violons, de fêtes et de bals.

Vos courtisans ajoutent encore que ces 600 mille francs vous sont nécessaires pour les faire danser et que vos bals font aller le commerce. Plaisante raison, en vérité bien digne de tous les souteneurs de dotations et de subventions, économistes d'antichambres, qui prétendent que les prodigalités des riches nourrissent les pauvres. Car à ce compte, le Peuple le plus heureux serait celui qui paierait le plus de violons à ses fonctionnaires. Avant d'alimenter le luxe, n'est avis qu'il faut d'abord alimenter les affamés.

Que Dieu vous garde ! Jean POPULUS.

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

Grézieux-Lavarenne (Rhône), 30 mars 1849.

« Citoyen rédacteur du *Republicain*,

« Il y a dans notre commune une compagnie de l'armée des Alpes. Un soldat se promenant et apercevant un corbeau (ces oiseaux sont communs dans cette saison), s'écria : « Oh ! le gros corbeau qui passe ! » Par un malheureux hasard, le curé de la paroisse passait aussi dans ce moment. Il vit dans cette exclamation une allusion à sa robe noire et à son abdomen dont la circonférence est extraordinaire, à cause sans doute du vœu d'abstinence qu'il observe rigoureusement. Après avoir interpellé le soldat et l'avoir accablé de reproches, il alla le dénoncer à ses chefs, qui le condamnèrent à quinze jours de salle de police. Dans ce moment il expie le crime d'avoir parlé corbeau près d'un curé. Avis aux soldats de l'armée des Alpes.

« En vous signalant ce fait, nous n'entendons nullement blâmer les officiers qui ont infligé la peine au militaire ; mais bien la conduite odieuse du curé qui a suscité la punition. Qu'il se soit reconnu sous l'expression de corbeau, il n'y a rien là qui nous surprenne, mais qu'il ait déversé sa fureur sur un pauvre soldat, en le faisant jeter dans une prison, c'est ce qui est fait pour révolter tout âme honnête.

« Nous en savons plus long sur la conduite anti-chrétienne de cet homme ; dans quelques jours nous vous ferons passer de nouvelles notes. Elles vous montreront que le bataillon des robes noires n'a pas encore effacé de son drapeau la devise : *Domination et vengeance*.

« Salut et fraternité. »

Plusieurs de vos lecteurs les plus assidus.

Note du Rédacteur. — Si les faits contenus dans cette lettre sont vrais, ils démontrent une fois de plus l'alliance de toutes les aristocraties civile, militaire et sacerdotale contre le Peuple travailleur et soldat.

On nous écrit de Brioude :

« Le citoyen Perrein fils, de Brioude, qui a comparu devant la cour d'assises de la Haute-Loire sous l'inculpation d'excitation au mépris et à la haine contre plusieurs classes de la société, a été acquitté. Le verdict du jury a été unanime. Le crime du citoyen Perrein était d'avoir, le 10 décembre dernier, lu publiquement, avec commen-

taires, un manifeste électoral qui recommandait la candidature de Raspail. On se souvient que sur 3,500 votants environ, Raspail a eu dans ce canton une majorité de 1,900 et quelques voix.

On nous avait assuré que le président Louis-Napoléon Bonaparte étant revenu de son erreur, avait changé de ministère, et que ce nouveau ministère, composé de républicains rouges, devait rembourser l'impôt des 45 cent., faire rembourser le milliard donné aux émigrés à titre d'indemnité, protéger les associations d'ouvriers, établir une caisse hypothécaire en faveur des agriculteurs, rouvrir les clubs, et cesser de tracasser les comités électoraux ; mais ne voilà-t-il pas qu'au moment où nous nous réjouissions le plus, nous apprenons que tout ceci n'est qu'un poisson d'avril.

On lit dans la *Réforme* la lettre suivante :

« Citoyen rédacteur,

« La réaction n'épargne aucun des républicains les plus dévoués ; ne pouvant m'atteindre corporellement, elle veut me flétrir dans l'opinion publique ; je n'ai donc pas lieu de m'étonner des infâmes calomnies dont je suis l'objet aujourd'hui. Si les démocrates socialistes jugent nécessaire que je me rende à Bourges pour démentir le fait qui m'est imputé, j'irai immédiatement ; en cas contraire, je les prie de convoquer un jury d'honneur, choisi parmi eux, et qui me jugera.

« Recevez mes salutations empressées.

« A. HUBER.

« Londres, ce 20 mars 1849. »

LA GUERRE EN TRANSYLVANIE ET EN HONGRIE. — Les faibles réactionnaires de l'Autriche ne prennent plus la peine de cacher le pacte honteux qui lie la camarilla impériale à la Russie. La guerre de Hongrie, selon eux, touche à sa fin ; car les russes qui sont déjà en Transylvanie, et vont occuper la Galicie et la Bukowine, entreront ensuite en Hongrie, où ils stationneront d'abord dans le Marmorosch.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour avoir la preuve que cette marche des Russes a pour but d'influencer favorablement sur les opérations de Radetzki vers le Tessin.

Les nouvelles de Transylvanie nous représentent le pays dans une situation de plus en plus épouvantable.

Dans les villes saxonnes qui sont encore debout, telles que Kronstadt et Hermannstadt, chaque bourgeois doit loger chez lui de 20 à 25 Russes, recevant chacun des habitants, environ 50 cent. par jour. Kronstadt seule, paie chaque jour à sa garnison russe un impôt de 1000 florins.

On s'étonne de voir que les fidèles et courageux Roumains, qui forment la majorité de la population en Transylvanie et peuvent lever une armée de 200,000 hommes, n'aient reçu du gouvernement ni armes ni munitions. On reconnaît ici l'influence de la Russie, qui craint que les armées dévouées aux Roumains ne soient tournées contre elle. En attendant, les malheureux Roumains, sans défense, sont égorgés par leurs prétendus amis comme par leurs ennemis. Les trois quarts de leurs villages sont en cendres, et leur pays ressemble à un désert.

Pérezel, surnommé le Cabrera de la Hongrie, s'est jeté avec ses partisans dans les montagnes. Une correspondance dit que tout ce qui n'est pas avec lui est destiné à périr par le feu ou le gibet. Les villages qui ont payé l'impôt à l'empereur, sont mis à flamme. Le général Dembinski, aurait, le 17, remporté un nouveau avantage sur les impériaux, près d'Irag et Aspor. Cette nouvelle, apportée le 18 à Pesth, aurait fait monter les banknotes hongroises de 20 p. 100.

Le ministère autrichien, effrayé de la tournure que prenaient les affaires de la Serbie, vient de faire savoir au patriarche que le comité national est confirmé par l'empereur, qui donnerait aux Serbes le gouvernement qu'ils demanderaient.

Le bombardement de Komorin continuait, à la date du 18 ; on y dirigeait de grands convois de munitions. Le bruit a couru que le madgyar Mathenger, ancien commandant, s'est enfui, et a passé dans le camp autrichien.

En Bosnie, il s'opère un grand mouvement militaire.

TROISIEME LISTE.

Souscription permanente pour la distribution gratuite du *Republicain* dans l'armée et dans les campagnes.

Tierry, 25 c. Un vieux soldat, 40 c. Mollard, 1 fr. C. A. M., 50 c. Morellet, 1 fr. Un anonyme, 50 c. Pont, 50 c. Rey-Sezanne, 2 fr.

veraineté en France, dont de jeunes conspirateurs s'occupaient en ce moment.

Nul sentier n'était tracé dans cette espèce de lande ; cependant un homme y arriva bientôt. Il s'approcha du monticule planté d'une épaisse et courte végétation, et disparut subitement ; quoique les touffes épineuses qui couvraient le sol fussent loin d'avoir la hauteur nécessaire pour le dérober.

Au bout de quelques minutes, d'autres personnages s'approchèrent aussi de ce tertre couvert de branchages, et disparurent également.

Cédric les regardait et continuait sa marche pensive. Il resta sur le rivage jusqu'au moment où ses amis les sous-officiers Pommier et Goubin vinrent le rejoindre.

Tous trois à leur tour s'avancèrent vers le monticule. Pommier, qui marchait le premier, écarta avec effort d'énormes touffes de broussailles, souleva une pierre plate qui découvrit une large ouverture dans le sol, et des degrés formés par des pas successifs dans la terre.

Les jeunes gens descendirent cette sorte d'escalier, qui, après avoir décrit un assez long détour dans le monument druidique, arrivait dans une vaste cavité.

Les compagnons de la nuit, par mesure de sûreté, changeaient parfois le lieu de leurs assemblées, mais se réunissaient le plus communément dans cette grotte qui garde encore leur souvenir.

Au moment où Cédric et ses amis y descendirent, voici l'aspect qu'offrait le souterrain.

Une seule lampe pendait de la voûte. Au milieu de l'enceinte était une espèce d'autel de pierre brute, sur lequel reposait la hache de silex dont les prêtres gaulois se servaient pour leurs sacrifices, et qu'on avait découverte dans les fouilles opérées sous le monument. La vaste grotte ayant été une chambre sépulcrale de laquelle on avait retiré un grand nombre d'ossements, était encore garnie dans tout l'intérieur de tombes de pierre à demi démolies, ou des grandes dalles qu'on en avait élevées.

L'étendue était sombre. A la voûte, des filets d'eau cristallisée, brillant aux lueurs mobiles de la lampe, décriaient comme des signes de zodiaque à ce firmament souterrain. De grandes souches d'arbres, semblables à de noirs serpents, des pampres de lierre, perçant les crevasses des parois, répandaient au front de l'ancien temple barbare des frises, des enroulements créés par la nature sauvage.

Les compagnons de la nuit étaient assis sans ordre sur les décombres funéraires. Ils tenaient, comme dans les séances solennelles, leurs poignards nus à la main.

Ces enfants de la France reposaient sur les tombes où leurs pères gaulois étaient descendus en rêvant de combats et de conquêtes ; la goutte de sang belliqueux, après avoir filtré dans mille générations, coulait encore dans leurs veines.

Mais leurs pères des premiers âges se battaient pour conquérir des champs plus féconds ; eux, ils allaient combattre pour une idée, pour l'affranchissement de leur pays. C'était la ligne de démarcation entre les deux mondes : Brennus plantait la vigne, eux plantaient l'arbre de liberté.

Jean Bories était debout près de l'autel sur lequel posait la hache et sous la clarté de la lampe. Au-dessus de sa tête flottait le drapeau de la légion, d'un bleu sombre semé d'étoiles.

Le chef des carbonari fit part à l'assemblée du message qu'il avait reçu du comité central. Opérer un soulèvement à Saumur, délivrer le général Berton et marcher sur Paris, tel était l'ordre de la vente suprême.

Bories était désigné pour ouvrir l'entreprise. Il devait en communiquer le projet aux compagnons de la nuit, dont il était chef, sous serment de leur part d'y participer ou d'en garder le secret.

La missive revêtue des sceaux symboliques parcourut les rangs de l'assemblée. La conspiration était arrêtée ; les lumières des grands maîtres devaient y faire accorder confiance, leur ordre ne pouvait être discuté.

A cette pensée de combats, de triomphes qui se levait tout-

à-coup devant eux, une étincelle électrique parcourut les rangs des initiés. Le nombre de ceux qui voulurent s'élancer dans cette entreprise décisive fut presque universel. Ces hommes jeunes, ardents, dévorés du besoin de déployer leurs forces, supportaient avec peine les lenteurs d'une mission tout apostolique... Ils allaient enfin secouer l'ombre des bois qui leur pesait depuis longtemps, et proclamer au grand jour l'avènement de la liberté !

— Des armes !... un drapeau ! s'écrièrent-ils, et nous partons.

— Oui, dit Bories, des armes !... ce souterrain devra en recevoir le dépôt. On apportera ici trois ou quatre cents fusils pour le premier moment ; puis de la poudre, des cartouches, des sabres, des poignards... et le drapeau qui devra bientôt se lever.

— Le drapeau ! dirent-ils, nous le ferons de nos mains, pourvu qu'il signale notre foi.

— Il sera déposé ici sur l'armement, dit le chef.

— Oui ! oui ! s'écria-t-on ; sur les richesses de la guerre, le drapeau de la conquête !

— Ensuite, reprit Bories, une sentinelle montera toujours la garde autour de ce camp, c'est-à-dire que l'un de vous restera constamment dans cette campagne, veillant à la sûreté du dépôt, et se trouvant près en même temps à recevoir et à transmettre le signal du départ qui sera apporté ici.

Les compagnons de la nuit s'engagèrent à rendre compte dans la prochaine séance de la quantité de fusils et de munitions de guerre que chacun d'eux pourraient fournir.

L'argent nécessaire à l'entreprise devait aussi être déposé dans le trésor de la société. Tous les carbonari, militaires, bourgeois, ouvriers ou cultivateurs, mirent avec joie le peu qu'ils possédaient au service de l'œuvre libératrice.

Cédric s'engagea à tenter tous les efforts possibles auprès de son père pour en obtenir une somme qui ne coûterait qu'un léger sacrifice au riche propriétaire et compléterait cependant les fonds nécessaires.

(La suite à demain.)

CLÉMENCE ROBERT.

Plusieurs citoyens dans nos bureaux, 1 fr. 10 c. J. B., 1 fr. Malacour, 50 c. Combe, 25 c. Laron, 25 c. Un républicain, 50 c. Lacroix, 50 c. Un gros major, 50 c. Thivolet, 50 c. Pochet, 1 fr. Un moraliste, 1 fr. Boisset, 50 c. Albo Noël, 20 c. Auguste M., 20 c. Total, 14 f. Total de listes passées, 30 f. 85 c.

PROCES DE LA HAUTE-COUR DE BOURGES.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN BÉRANGER.

Suite et fin de l'audience du 28.

Me Fulgin-Girard, autre avocat de Blanqui, s'exprime ainsi : Ma tâche va se borner à examiner quelle part on peut trouver contre Blanqui dans ses antécédents au fait du 15 mai.

Il a toujours professé le plus souverain respect pour la volonté nationale, alors même que cette volonté n'aurait pas toujours été exprimée selon ses desirs.

C'est à sa vie qu'on s'attache ou plutôt à sa vie républicaine depuis février. On veut frapper le chef de club, le démocrate socialiste en traduisant ici le pétitionnaire, l'orateur du 15 mai.

C'est comme ami qu'il m'appartient de dissiper les nuages que l'accusation a cherché à jeter sur Blanqui. Blanqui subit cette destinée des amis de l'humanité. On a fait de lui un ennemi de la famille, de la propriété; mais ses actes sont sa justification contre ces imputations. Si je pouvais vous le faire voir au foyer domestique, vous le verriez environné de l'amour de ses sœurs, de sa vieille mère, qui ont bravé les saisons pour lui apporter ici leurs sympathies.

Simple, modeste, voulant le bonheur pour tous, voilà ce qu'il est. Après la victoire de février, il n'a pris part à la lutte politique que dans un but unique, le bonheur du Peuple.

Quoi ! Blanqui, dont toute la vie a été dépensée en souffrance pour faire l'avènement de la République, aurait conspiré contre elle ? Sa première pensée a été l'émancipation de la presse.

Le gouvernement provisoire a été raffermi par la manifestation du 16 avril à laquelle il a pris part.

Les hommes du gouvernement provisoire, tiraillés entre eux, se croyaient devancés par Blanqui; ils étaient blessés de l'influence qu'il avait sur le Peuple, aussi son ombre paraissait sur toutes les fautes qui se commettaient. Cette main, c'est la main de Blanqui. Telle est la fantasmagorie que la commission républicaine avait constamment dans l'esprit. Toujours de puériles craintes et jamais un fait.

Tous ces fantômes de la peur sont le plus éclatant hommage que des ennemis puissent rendre à la valeur de Blanqui.

Causidière disait que l'autorité de Blanqui balançait la sienne sur les montagnards. Le brave colonel Rey lui rendait le même témoignage. Il devait cette supériorité à la hauteur de sa raison, à la pureté de son dévouement. Il ne rencontrait autour de lui que des persécutions et, quelque chose de pire, des calomnies.

Un homme qui vit avec 75 cent. par jour, qui n'aspire qu'à la grandeur de la persécution.

Le calomnie passe sur lui comme un nuage sur l'étoile, plus éclatante après.

Ces hommes qui immolent leur vie pour une société qui les proscribit, ces fous-sages qui acquièrent la vénération des siècles.

L'univers, racheté par leur martyre, s'incline devant la sublimité de leur dévouement.

Vous ne pouvez juger Blanqui en dehors des faits du 15 mai, sauf sortir du sanctuaire de la justice pour entrer dans l'arène politique et des passions.

Engageant autrement votre verdict serait un ban de proscription.

Vous, les élus du Peuple, vous ne voudrez pas léguer à la postérité un nom qui deviendrait l'exécration des siècles.

Albert et Barbès déclarent qu'ils ne veulent pas se défendre.

Me Baud prend la parole pour Sobrier.

Me Ducoux-Lapeyrière, avocat de Raspail. — Je ne viens pas défendre Raspail; je viens remplir le devoir que m'a confié le président.

Raspail doit se défendre; j'ai dû demeurer à ses côtés pour lui offrir mes conseils et mon assistance.

J'ai assisté le cit. Raspail jusqu'à présent; je demande que vous accordiez la parole au cit. Raspail.

Raspail. — Je ne viens pas fatiguer la haute-cour, mais entrer dans la voie que nous a tracée le procureur-général.

L'accusation n'a pas vu dans ce vaste attentat un simple délit correctionnel; ce n'est pas ma faute, si ce vaste échafaudage à demi ruiné se convertit en un immense complot.

Je demande à me présenter tel que je suis, tel que mes amis me connaissent.

Je suis accusé pour être entré à l'Assemblée nationale, pour être monté à la tribune, pour être allé à l'Hôtel-de-Ville.

Mais c'est le clubiste qu'on veut frapper. Autrefois on s'agenouillait devant cette puissance; aujourd'hui tout a changé, on s'élève contre les clubs.

Le citoyen Dupin disait naguère qu'on ne pouvait pas définir le club.

Reléguons le mot club dans les tavernes anglaises, mais ayons des réunions, des rassemblements fraternels.

Il y aura toujours des réunions.

Nous avions dans nos clubs toute espèce de gens; la décence, la modération régnaient toujours.

On vous a fait peur un peu; on a parlé des affaires de Rouen.

Je l'ai dit : ce n'est pas le Peuple qui provoque, c'est une certaine police.

Est-ce qu'on est coupable pour avoir présenté une pétition ? Une pétition doit être inviolable comme la parole du représentant.

Quand elle est mauvaise, on doit la jeter au panier, et non envoyer l'auteur à Vincennes.

Nous avons accusé un magistrat qui n'avait pas d'entrailles de père et qui a traité avec rigueur le Peuple, qui est toujours digne d'intérêt, même quand il a tort.

Il vaut mieux prévenir que punir. La police pouvait tout faire, à Rouen comme à Paris; quand elle ne prévient pas, elle est coupable.

Sous un régime de fraternité, je ne verrai donc que des frères ennemis.

Horreur à ceux qui punissent les vaincus, car ils ne sont plus à craindre.

Dans les anciennes républiques on décernait une couronne civique au citoyen qui sauvait un frère, il n'y en avait pas pour qui le tuait.

Telles sont mes théories sur la répression.

Ici Raspail passe à l'examen des charges développées contre lui par l'accusation, il les foudroie.

Sa discussion, pleine de logique, offre le plus vif intérêt; puis il continue :

Mes ennemis ne sont pas tous politiques. J'ai aussi des adversaires.

Il y a aussi en moi un révolutionnaire qui a cru trouver moyen de guérir plus promptement les malades et gratuitement; je ne ruine pas mes ennemis par la concurrence, mais je restreint leurs bénéfices.

N'avait-on pas répandu que j'avais demandé 500,000 têtes ?

Dans les clubs, de pareilles idées ont été émises, par des fous qui ont dit s'appeler Raspail.

Je défie qu'on me trouve un tort que je n'aurais pas réparé.

Oh ! j'ai des ennemis dans la garde nationale, j'ai voulu éviter de tomber en leurs mains.

L'accusation n'est pas allée assez loin; il n'y avait pas seulement attentat, il y avait complot, et je suis étonné de voir certains individus.

Me Guillot, avocat de Quentin. — 200,000 personnes ont pris part à la manifestation du 15 mai.

Dans un attentat tel que celui dont se plaint l'accusation, les chefs doivent être punis.

Mais les agents secondaires, c'est la foule, c'est tout le monde.

Ainsi je ne comprends pas d'accusation contre des agents secondaires dans un attentat commis par 200,000 personnes.

L'avocat suit l'accusation sur tous les chefs pour justifier son client.

L'audience est levée.

Audience du 29 mars.

La défense de Sobrier, présentée hier par Me Baud a produit une vive impression. C'étaient les premières paroles énergiques en réponse à l'accusation.

La parole de Raspail a été éloquent, plein d'âme et de généreux sentiments, et a coûté bien des sympathies dans l'auditoire. On se demande, s'il est possible que des pensées aussi pieuses, aussi fraternelles puissent cacher des projets de destruction et de ruine.

Me Guillot, pour Quentin, s'est montré logicien, parfois éloquent. On attend avec impatience la plaidoirie de Me Bethmont pour le général Courtais.

La physionomie des accusés paraît plus rassurée, la journée d'hier leur a donné confiance.

Le début de l'audience les jurés, lisent avec attention le compte-rendu des débats dans le journal de la localité.

Me Picard prend la parole pour l'accusé Degré.

Citoyens jurés, si j'ai bien compris l'accusation, ou du moins son arrière-pensée, elle ne répugnerait pas à l'acquiescement.

Le président donne la parole à Me A. Rivière, avocat de Larger.

Me Rivière termine en disant qu'il ne comprend pas, sous un régime républicain, que l'accusation fasse un grief à Larger d'avoir, lui simple ouvrier, accepté un grade éminent dans la garde nationale.

Le cit. Larger. — J'ai rempli honorablement mes fonctions de chef de bataillon et j'espère bien les continuer.

Comme ouvrier mécanicien je gagnais 5 fr. par jour; j'ai abandonné ce salaire pour diriger, par dévouement, l'atelier communal de Passy où je ne gagnais que 2 fr. L'accusation m'en fait aujourd'hui un crime !

Le général Courtais peut dire aussi qu'un certain nombre de mes concitoyens sollicitaient pour moi la place de garde général du bois de Boulogne et que je priai le général de ne faire aucune démarche dans ce but, en lui disant que je n'avais jamais rien sollicité et que j'étais assez heureux d'honorer ma modeste mansarde d'ouvrier avec mes épaulettes.

Le cit. Courtais. — Cela est parfaitement vrai.

Me Hamel, du barreau de Grasse, avocat de Borme.

Il y a témérité à moi, avocat obscur d'un département éloigné, sans élégance de langage, avec un accent méridional toujours désagréable, de venir devant les hautes lumières de la première cour de France et l'élite de la nation, me faire entendre.

Dans cette tâche difficile, j'ai dû céder aux larmes d'un père au désespoir, après m'être assuré qu'aucune charge sérieuse ne pèse sur l'accusé Borme.

Il n'a point été vu dans les clubs dans lesquels se professaient, vous a-t-on dit, de si dangereuses doctrines.

Quoique Borme ne joue qu'un rôle imperceptible dans les événements du 15 mai, je dois cependant dire que je ne comprends pas un attentat sans entente et surtout sans intention. Cette doctrine a été tout récemment professée par l'avocat-général Pontois dans l'affaire de Limoges.

L'accusation n'a produit contre Borme aucun indice qui puisse établir qu'il ait été informé, ni qu'il ait pu avoir une prescience de ce qui s'accomplirait le 15 mai.

L'avocat se livre ici à une argumentation pour justifier l'accusé Borme des charges qui, suivant l'accusation, peuvent encore s'élever contre lui.

On pouvait à la rigueur lui imputer d'avoir usurpé des fonctions qui ne lui appartenaient pas, mais non d'avoir commis un attentat. Il ne connaissait aucun des membres du gouvernement improvisé; il n'avait rien à gagner, à espérer de ce gouvernement, si ce n'est d'être immédiatement exclu des fonctions qu'il avait prises.

Ne pouvait-il pas faire un attentat seul, il avait une légion étrangère de 4,000 hommes et un feu grégeois avec lequel il pouvait incendier l'Assemblée.

Borme a été atteint d'aliénation mentale; s'il a eu le bonheur de guérir, il lui reste un affaiblissement du cerveau.

L'accusé est un navigateur; il est manufacturier, chimiste, inventeur du feu grégeois, colonel d'un régiment, général d'un autre. Il est chef de la légion vésuvienne, cette armée de femmes.

Vous ne savez pas ce que c'est que les vésuviennes. Ces femmes se glissaient partout, même au sein du ministère et à la préfecture de police. Le tambour-major voit les plus grandes dames, les princesses.

Concorde union; tel est le besoin du pays.

Une condamnation en matière politique, c'est de l'intolérance, de la haine.

La France ne veut ni intolérance, ni vengeance, ni haine.

Les croyances politiques comme les croyances religieuses sont toujours respectables quand elles sont sincères. Quand elles sont fausses, il faut les plaindre, mais non les frapper.

Il faut mettre un terme aux trop longues détentions des accusés. Rendez-les à la société, à leurs amis, à leur famille.

L'audience, suspendue à deux heures, est reprise à trois heures.

Me Decoux-Lapeyrière, est entendu pour l'accusé Thomas.

Me Declancher, conseil de Villain, a la parole. — Ce n'est pas une défense judiciaire que je vous apporte, mais quelques paroles d'ami.

Ce qui nous préoccupe, dans ce moment solennel, ce n'est pas nous, c'est vous; nous venons pour vous sauver.

Le président. — Nous ne pouvons tolérer un pareil langage. Votre client est ici accusé.

Me Declancher. — Je veux dire sauver la conscience des jurés.

Ce n'est pas un procès, c'est un conflit, un combat entre deux forces de la société.

Le président, interrompant de nouveau...

Me Declancher. — Le ministère public n'a incriminé que nos doctrines, je me défends sur nos doctrines : la cour est plus indulgente pour nous.

Le président et le procureur-général (en même temps). — Dans l'intérêt de votre client lui-même, changez de système, vous nuisez à l'accusé.

Le président. — La cour vous interdit de continuer sur ce ton.

Me Declancher. — Je soumettrai à l'opinion publique ce que la cour ne veut pas entendre.

Me Rivière, autre défenseur de Villain, n'est pas prêt; il demande à présenter plus tard sa défense.

Me Bethmont, avocat du général de Courtais a la parole.

Je viendrais défendre le cit. Courtais d'une double complicité dans l'attentat du 15 mai.

Ce serait par suite d'inaction, par suite d'actes de lâcheté et de trahisons, qu'un homme à qui j'ai accordé mon estime pour son courage et son patriotisme avant d'être son défenseur, serait complice d'hommes qu'il ne connaissait pas.

On a bien, nous avons bien fait de supprimer au mois de février, aux applaudissements de la France entière, la peine de mort en matière politique. Si nous eussions été moins soucieux de l'honneur du pays, d'un devoir d'humanité, l'échafaud se dresserait aujourd'hui pour un homme tel que le cit. Courtais et pour de tels faits.

Il est impossible d'analyser cette admirable plaidoirie, qui tient l'auditoire sous le charme d'une parole chaleureuse, pleine de sensibilité; les magistrats du ministère public, eux-mêmes, ne peuvent échapper à l'impression profonde de cette éloquente défense.

L'audience est levée.

Correspondance particulière du PEUPLE ELICAIN.

Paris, le 29 mars.

L'inviolabilité des représentants du Peuple n'est plus qu'un mot, et la prérogative royale de l'irresponsabilité est ressuscitée par voie de chicane et d'interprétation juridique.

Proudhon et le gérant du Peuple sont condamnés à l'amende et à la prison pour avoir dit ce qu'ils pensent du cit. Bonaparte, fonctionnaire salarié par la République. Proudhon ira en prison pour trois ans, Duchêne pour un an. Le gérant infatigable paiera 100 fr. d'amende, le courageux écrivain en versera 3,000 au trésor. S'il ne peut payer, il passera sous les verroux un an de plus, à titre de contrainte par corps.

L'énormité de cette condamnation a vivement ému la presse et toutes les nuances de la démocratie parisienne. Nous ne pensons pas que la presse et la démocratie départementales accueillent avec plus d'indifférence le verdict du jury de la Seine.

— Le citoyen Lambert, sergent au 25^e de ligne, en garnison à Paris, vient d'être l'objet d'une mesure arbitraire qui ne peut que soulever l'indignation de tous. Voici le fait :

Appelé en vue des élections par un comité de démocrates, pour s'expliquer sur la candidature qui lui était offerte, le sergent Lambert, à peine sorti du lieu de la réunion, fut arrêté et envoyé pour deux mois à Vincennes, où il expie le tort irrémissible d'avoir usé d'un droit que la Constitution ne lui dénie pas.

— Messieurs de la réaction ont beau faire, les républicains de Paris, usant de leurs droits, enverront probablement à l'Assemblée législative, comme représentant du Peuple, deux sous-officiers qui seront choisis sur une liste fournie par l'armée. (La Feuille du Peuple.)

— On annonçait ce matin des interpellations au sujet des affaires d'Italie; ces interpellations devaient avoir lieu dans la journée.

— On écrit du bagne de Rochefort, 25 mars 1849 :

« Cachot, ou pour mieux dire, tombeau n. 1.

« Le commissaire du bagne de Rochefort, Triancourt, se plaît à nous torturer, suivant son bon plaisir, et le plus souvent pour la plus petite futilité. Voici un fait qui me concerne.

« J'avais, sans en prévenir le commissaire, fait passer une lettre à nos amis de Brest. Comme ce Cerbère retient nos missives lorsqu'elles parlent politique, sous le prétexte que nous n'avons pas le droit de penser ni d'écrire, il est tout naturel que nous ne le prenions pas pour confident. Hier soir, en rentrant de mes travaux, on me jeta, sans avertissement aucun, dans un de ces tombeaux vivants qu'on bagne de Rochefort on appelle cachots. En voici la construction.

« L'intérieur représente un lourd tombeau voûté en pierre de taille, dans lequel se trouve un lit de camp scellé dans le mur, avec d'énormes barres de fer aux pieds, qui serrent et enchaînent à ne pouvoir se remuer. Un tuyau de quinze centimètres carrés, qui descend perpendiculairement, et nous donne l'air, nous procure l'avantage de nous glacer de froid. Les nuits sont si terribles que nous ne pouvons nous réchauffer. »

(Un condamné politique aux travaux forcés à perpétuité.)

— On assure qu'au ministère de la guerre, comme nous l'affirmons l'autre jour, le personnel va être changé. On doit faire rentrer les anciens employés, tous amis et dévoués aux anciens ministres de Louis-Philippe, avec des traitements bien au-dessus de ceux qu'ont les mêmes employés actuellement en place.

— Voici la triste lettre qu'on écrit de Philippeville, à la date du 16 mars :

« Toujours même misère à Philippeville, qui est sans troupes. Cette ville, qui s'est créée d'elle-même, qui a toujours un régiment, des détachements de cavalerie, une compagnie du génie, de nombreux détachements du train des équipages, train de Paris, a, depuis dix mois, pour toute garnison, une compagnie du 2^{me} régiment de légion étrangère.

« Mais, en revanche, les militaires montent la garde. Les maisons sont ouvertes par autorité de justice; les ouvriers rentrent en France faute de travail; les cultivateurs abandonnent leurs jardins, ne sachant à qui vendre leurs légumes; le pain vaut 40 cent. le kilogr., qualité très ordinaire, et les saisies et ventes mobilières et immobilières sont plus nombreuses depuis quatre mois que dans les dix années précédentes. Nos moissons sont, en moyenne, hypothéquées ce qu'elles valent, plus peut-être; car, si on les vendait aujourd'hui, elles ne suffiraient pas à rembourser les créanciers.

« Il est de ces villes qui, ayant tout créé, ont besoin de l'appui paternel du gouvernement, et la nôtre est dans ce cas. Philippeville n'avait que sa mauvaise plage et un sol nu. Nous avons bâti une fort jolie petite ville, avec des rues et arcades; mais le gouvernement nous a toujours délaissés. Bone, Constantine, même le malheureux camp dit Arouch, ont vu s'établir à grands frais des acqueducs, des conduits qui leur donnent de l'eau en abondance. Chez nous, rien ! si ce n'est trois puits incommodes pour une population de 6,000 âmes; rien enfin qui constate une bonne disposition du gouvernement. »

— A partir du 1^{er} mai prochain, le chemin de fer du centre doit ouvrir la ligne de Bourges à Nérondes et les diligences sur Lyon et le Bourbonnais seront dirigées de ce côté.

— Les députés romains viennent d'adresser au gouvernement français une note diplomatique par laquelle ils mettent notre gouvernement en demeure de reconnaître la République romaine et de les accréditer eux-mêmes

MIAMI 1918

comme ambassadeurs.

— Voici un fait que nous apprenons par les dernières correspondances de Constantinople et qui prouve que malgré les dénégations du chef du cabinet anglais, les provocations de la Russie et la résistance de la Turquie sont plus sérieuses que ne le prétend lord Palmerston. Le sultan s'est rendu en personne aux Dardanelles, le 10, et il a visité avec le plus grand soin les travaux de défense.

— Le bruit s'est répandu ce matin que le maréchal Radetzky après l'affaire de Novarre qui a décidé du sort de l'armée piémontaise, a envoyé au grand-duc de Toscane, Léopold II et au saint-père deux courriers pour mettre à la disposition de ces deux princes son armée victorieuse.

— Louis Napoléon est un profond diplomate. Les envoyés de la République romaine ont eu plusieurs entrevues avec le ministre des affaires étrangères. Ils n'en ont été que très médiocrement satisfaits; ils se sont alors, et de désespoir, adressés au président de la République. S'il faut en croire les indiscretions d'un témoin oculaire, la scène aurait été assez plaisante. Le cit. Drouyn de l'Huis avait soumis au président une réponse improvisée en l'engageant à la prononcer sans accent allemand.

Mais, hélas! le naturel revient toujours au galop. « Messieurs, dit le président, je suis on ne peut plus satisfait du plaisir de vous voir. » Grande attention des envoyés. « Vous pouvez compter sur moi et sur... »

Ici, un sourire profond, accompagné d'éternuements non moins profonds. Salut des envoyés en guise de Dieu vous bénisse, et le président: « Bien, fort bien, très bien. » Les envoyés attendent encore la fin de l'improvisation. Quelle diplomatie!

Assemblée nationale.

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN.

Nous donnons aujourd'hui la séance du 28 de l'Assemblée nationale que l'abondance des matières nous avait empêché d'insérer dans notre numéro d'hier.

Suite et fin de la séance du 28.

L'Assemblée continue la discussion du budget des travaux publics. Le cit. Desmolles propose de réduire à 22,000,000 fr. le crédit de 69,675,000 fr. proposé par la commission pour les chemins de fer. — Rejeté.

La commission propose de réduire de 5 millions à 4 le crédit demandé pour le chemin de Tours à Bordeaux.

Les cit. Lacrosse et Bourdeau combattent cette réduction qui est soutenue par le citoyen Stourm.

Deux épreuves ayant été déclarées douteuses, on passe au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants	630
Majorité absolue	316
Pour	337
Contre	276

La réduction est adoptée.

Sur le chemin de Tours à Nantes, la commission propose une réduction de moitié sur l'allocation de 5,000,000 demandée par le gouvernement.

Le cit. Favreau combat cette réduction.

Le cit. Stourm défend la réduction. S'il est besoin de nouveaux fonds, le ministre pourra demander des crédits supplémentaires.

Le cit. Lacrosse insiste pour que le crédit ne soit pas réduit.

Le cit. Lanjuinais parle dans le même sens que le citoyen Stourm.

LE PRÉSIDENT : La parole est au président du conseil pour une communication du gouvernement.

LE CIT. O. BARROT : C'est un devoir pour le gouvernement de donner immédiatement communication à l'Assemblée de deux dépêches qu'il vient de recevoir d'Italie. (Mouvement d'attention.)

La première est datée de Turin, 27 mars, et annonce que l'armée a été rejetée dans les montagnes, et que le roi a abdiqué et s'est retiré en Suisse. Les ministres de France et d'Angleterre se rendent au camp du maréchal Radetzky pour demander un armistice et couvrir Turin de leur protection.

La deuxième dépêche est datée du 28 mars et est de Nice; elle annonce que le roi Charles-Albert, après avoir abdiqué en faveur du duc de Savoie, dont on n'a pas de nouvelles, a passé dans cette ville, se rendant en France.

Le président du conseil ajoute : Ce résultat était prévu. Mais, bien que le roi Charles-Albert ait méconnu les conseils de la France, nous n'en sommes pas moins résolus à couvrir l'intégrité du Piémont. (Agitation prolongée.)

L'incident n'a pas de suite.

La discussion du budget est reprise.

L'ensemble du chapitre 17 est adopté, ainsi que les chapitres 18, 19, 20, 21 et 22.

Sur le chapitre 23, le citoyen Grandin propose un amendement combattu par le citoyen Stourm, qui est rejeté.

Ce chapitre est adopté, ainsi que le 28^e et dernier.

L'Assemblée adopte ensuite les chapitres 3 et 4, qui avaient été réservés, et il est ensuite procédé au scrutin sur l'ensemble du budget des travaux publics.

Voici le résultat.

Nombre des votants	647
Majorité absolue	324
Bulletins blancs	395
Bulletins bleus	32

L'Assemblée adopte.

La séance est levée à six heures.

Séance du 29 mars. — PRÉSIDENCE DU CIT. MARRAST.

Le scrutin de division constate la présence de 578 représentants. Le comité des affaires étrangères tient une séance pour délibérer sur les affaires du Piémont.

L'ordre du jour appelle le budget de l'agriculture et du commerce.

La commission propose une réduction de 31,000 fr. sur le personnel de l'administration centrale.

Le cit. Buffet défend ses employés.

LE CIT. MARCEL BARTHE. Si l'Assemblée n'a pas le courage de se mettre au-dessus des questions personnelles, nous n'avons qu'à fermer le budget.

Le cit. Beaumont (de la Somme) parle dans le sens du ministre.

Le cit. Guichard appuie de nouveau la réduction qui est adoptée.

Sur le chapitre matériel des dépenses de l'administration centrale, la commission propose une réduction qui restreindrait le crédit de 100 mille à 82 mille francs.

Cette réduction est adoptée malgré les efforts du cit. Buffet pour la faire rejeter.

La commission propose de réduire de 3,000 à 2,000 fr. les frais de tournée de l'inspecteur des écoles d'agriculture.

Après avoir entendu les citoyens Buffet, Laussart et Richard (du Cantal), l'Assemblée vote la réduction.

Enseignement professionnel de l'agriculture, 2,500,000 fr.; la commission propose de réduire ce crédit à 1,400,000 fr.

Le cit. Buffet dit qu'à moins d'annuler le décret de l'Assemblée sur l'enseignement agricole, il est impossible d'accepter la réduction demandée par la commission.

LE CIT. MARCEL BARTHE. Dans l'enseignement agricole nous avons vu une institution essentiellement démocratique, et nous avons cru que pour élever cet édifice on devait commencer par la base, par l'enseignement élémentaire, par les fermes-écoles. C'est le contraire qu'on a fait. Au lieu d'établir des fermes-écoles, on a ouvert des instituts agricoles.

LE CIT. TOURET. J'attache la plus grande importance à l'enseignement agricole. Je tiens beaucoup plus à l'enseignement agricole qu'à celui des fermes régionales. L'intérêt agricole a pour but de faire progresser l'enseignement agricole. Or, il est bien important que toutes les forces de la nation soient tournées vers l'agriculture; c'est dans le progrès agricole que se trouve la solution du problème social; ministre de l'agriculture, je vous ai demandé un crédit de 10 millions, vous l'avez refusé, parce que vous y avez vu un commencement de communisme. (On rit.)

L'agriculture, je le répète, c'est la richesse du pays et la solution de ce problème social qui nous occupe tous.

Les frais de premier établissement vous effraient, mais vous savez que dans presque toutes les entreprises les frais commencent par être considérables; mais une fois l'institut établi, les frais ne tarderont pas à être couverts.

Les citoyens Dezeimeris et Tourret sont encore entendus.

La rédaction proposée par la commission est rejetée.

Le cit. Amable Dubois demande que les fonds pour encouragement à l'agriculture soient portés de 600,000 fr., proposés, par la commission, à 1 million.

Cet amendement est appuyé par le cit. Desmolles.

Le cit. Laurent demandait que la somme fût portée à 100,000 fr.

La proposition de la commission est adoptée.

Chap. 7. Haras et dépôt d'étalons, 1,356,400 fr.

Le cit. Laurent propose que le chiffre soit élevé à 2,192,000 fr.

— Adopté.

Le chapitre 8 de 850,000 fr. est adopté par l'Assemblée.

Chap. 9. Manufactures nationales de Sévres, des Gobelins et Beauvais, crédit demandé par le gouvernement, 659,000 fr.

La commission ne reconnaissant pas l'utilité de ces manufactures si coûteuses maintenant qu'elles ne seront point aux frais de la liste civile comme sous la monarchie, demande une réduction de 100,000 francs.

Le cit. Alcan parle de l'importance de ces établissements sous le point de vue de l'art et de l'industrie, dont la création remonte à l'époque du ministère Colbert.

Le cit. ministre de l'agriculture demande la maintien de ces établissements et leur pleine activité. Que deviendront les ouvriers employés à ces ouvrages qui sont incapables de faire autre chose; et puis ces ouvrages ont puissamment servi à mettre en vigueur les produits français.

Le cit. Marcel Barthe désirerait que Sévres fut consacré au perfectionnement de l'industrie, non-seulement pour la porcelaine mais aussi de toutes les parties des Gobelins.

Le cit. Ferdinand Lasteyrie refuse, pour les manufactures de Sévres, les modifications présentées par la commission.

Le cit. Dabau parle au milieu des cris, de toutes parts : aux voix!

La réduction proposée par la commission n'est pas adoptée.

Les chapitres 9, 10, 11, 12, 13 14 et 15 sont adoptés.

Chap. 16. La commission propose une réduction de 5,000 fr. qui est adoptée.

« Chap. 17. Subventions aux établissements particuliers d'eaux minérales »

La commission propose la suppression totale des 60,000 fr. demandés. La commission adhère à une réduction de 50,000 fr.

« Chap. 18. Etablissements et services sanitaires. »

Crédit demandé : 349,000 fr. Le chiffre de la commission est de 249,000 fr., réduction 100,000 fr.

Le cit. Buffet, ministre de l'agriculture, demande un crédit de 500,000 fr. pour prévenir l'invasion du choléra.

La séance continue.

Chronique locale.

Un citoyen nous rapporte que jeudi, un ex-crieur de journaux, qui avait conservé quelques pratiques auxquelles il apportait quotidiennement le journal, a été arrêté brutalement au moment où il remettait sa feuille à l'un de ses abonnés; les agents de police lui auraient fait subir un fort mauvais traitement et l'auraient conduit à l'Hôtel-de-Ville, avec une grande violence, ce qui excitait l'indignation des personnes du quartier du Collège, lieu de la scène.

— Les familles des malheureux condamnés de juin végétent, pour la plupart, dans une grande misère. On nous adresse la femme d'un de ces malheureux citoyens, dont le besoin est pressant. Nous ouvrons, pour elle, une souscription dans nos bureaux.

— La rue Bat-d'Argent a été hier le théâtre d'un drame dont les préoccupations politiques paraissent avoir supprimé les représentations.

Un jeune commis négociant, désespéré de ce qu'une dame à laquelle il avait cédé son amour, n'avait pas l'air de s'en douter, s'est suicidé d'un coup de pistolet au cœur.

La mort a été instantanée.

— Le grand concours d'animaux de boucherie dans lequel il sera distribué environ sept mille francs de primes, et des médailles, pour les bœufs et les moutons les plus parfaits de conformation et de graisse, aura lieu lundi prochain 2 avril à St-Just. Les animaux doivent être présentés le matin avant dix heures au jury. La distribution des primes, qui sera sans doute présidée par le maire de Lyon, aura lieu dans l'après-midi.

Nouvelles étrangères.

Italie.

Un fait digne de remarque, c'est que des bulletins imprimés ont été distribués aux soldats la veille de la bataille. Les bulletins portaient :

Soldats, pour qui croyez-vous combattre ?

Le roi est trahi.

La République a été proclamée à Turin.

On peut inférer de là qu'il existe une faction souterraine qui entretient des relations avec l'ennemi, et conspire contre la sûreté publique, de manière que, quel que soit le ministère qui recueille aujourd'hui le pouvoir, s'il n'est pas lui-même complice de ces machinations, son premier acte est d'ordonner une enquête, et la recherche des conspirateurs. (L'Opinion.)

— Le général La Marmora s'est réfugié sur le territoire toscan, avec un gros de l'armée piémontaise.

PALERME. — Les Siciliens n'ont voulu entendre à aucun accommodement avec le roi de Naples. Ils n'accepteront même pas la médiation de la France et de l'Angleterre.

L'armée régulière s'élève à 15,000 hommes, parmi lesquels on compte 800 Français.

La chambre a ordonné une levée en masse.

Allemagne.

FRONTIÈRE D'AUTRICHE, 21 mars. — On lit dans la Gazette de Voss : Le gouvernement français a, dit-on, adressé au cabinet autrichien, une note dans laquelle il lui recommande de faire plutôt des sacrifices dans l'intérêt de la paix du monde pour éviter la guerre d'Italie, que de persister dans sa résolution, parce que, dans le cas contraire, le gouvernement français se verrait forcé de céder au vœu de plus en plus ardent du Peuple et de l'armée, et d'entrer en Italie.

SCHLESWIG, 22 mars. — On dit que la prolongation de l'armistice jusqu'à la date du 15 avril doit être entendue, en ce sens que les troupes de l'empire n'attaqueront pas le Danemark si les Danois se tiennent tranquilles jusqu'à cette époque. Mais la visite que leurs vaisseaux viennent de faire aux ports de Holstein, prouve suffisamment que le gouvernement n'est guère disposé à prolonger l'armistice.

Une frégate danoise a paru dans le golfe d'Eckernförde, avant l'expiration de l'armistice. Les batteries ont fait feu sur elle et l'ont forcée de se retirer.

Silésie prussienne.

BRESLAU, 25 mars. — Nous recevons à l'instant même de Raibach, la nouvelle que Dembinski a pris Pesth d'assaut. Gorgey, qui avait déjà occupé avec son armée, la hauteur de Raab, marche comme avant-garde sur Vienne; Dembinski se propose d'occuper prochainement cette capitale.

En Bohême, on s'attend d'un moment à l'autre à l'explosion d'une révolution formidable, particulièrement de la part des paysans opprimés qui alimentent la guerre civile.

Prague vient d'être mise en état de siège.

Ces nouvelles paraissent avoir besoin de confirmation.

Danemark.

COPENHAGUE, 21 mars. — On dit que le gouvernement a agréé une proposition d'établir un provisoire dans les duchés, qui consisterait probablement dans l'établissement par le roi, d'un nouveau gouvernement pour le Schleswig; d'après cela, la reprise des hostilités n'aurait pas lieu en ce moment.

Angleterre.

LONDRES, 27 mars. — Le Times dit que la présence des Autrichiens à Turin augmenterait les chances d'intervention française en Italie.

— Des correspondances de Naples du 17 mars, publiées par le même journal, annoncent que les Siciliens auraient demandé vingt jours pour répondre touchant l'ultimatum de la cour de Naples.

— Les deux chambres anglaises ne sont occupées depuis plusieurs jours que d'intérêts purement locaux.

Les journaux ne renferment pas de nouvelles.

Le Gérant, BUREL.

Lyon. Impr. de Rodanet et comp., rue de l'Archevêché, 3.

LIBRAIRIE DE CHARAVAY FRÈRES.

Quai de l'Hôpital, 99, et Galerie du Grand-Théâtre, 4.

La Librairie de Charavay frères vient de s'entendre avec l'association des Typographes pour la publication du *Procès de Bourges*.

Comme elle est chargée de la vente, MM. les Libraires de Lyon et de la province sont priés de s'adresser à M. Charavay, galerie du Grand-Théâtre, 4, à Lyon.

Il sera publié une Livraison tous les jours à dater du 30 mars. La Livraison est de 10 centimes.

EN VENTE.

LA RÉPUBLIQUE A LYON

SOUS LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

Par Maurice TREILLARD,

Ex-membre du comité préfectoral. Prix : 50 c.

MALADIES SECRÈTES

PHARMACIE DE PH. QUET,

Rue de la Prefecture, 5, à Lyon.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis, etc.

Dépôt des capsules au BAUME DE COPAHU PUR, sans odeur ni saveur, contre les écoulements anciens ou récents.

INJECTION ASTRINGENTE d'un effet assuré dans les chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

SUSPENSIOIR ÉLASTIQUE indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

DÉCOUVERTE BREVETÉE

(Sans garantie du gouvernement.)

L'Alcool de Menthe de Ricqlès, recommandable sous le rapport de ses nombreuses vertus hygiéniques, s'emploie avec le plus grand succès pour les maux d'estomac, les indigestions, les coliques, les refroidissements, maux de tête et d'insomnie, l'instant tout malade ou indisposition subite. Le grand nombre de flacons qui se vendent journellement et la satisfaction des consommateurs sont le meilleur éloge que l'on puisse faire de son mérite. Dans ce moment surtout où le choléra semble vouloir exercer ses ravages en France, l'on ne saurait trop recommander aux personnes de se munir en tout lieu de cette circonstance de cet Alcoolat qui est un préservatif souverain contre toutes les maladies épidémiques.

Ne se fier qu'aux flacons revêtus du cachet et de la grille de l'inventeur, M. Heyman de Ricqlès, 9, cours d'Herbouville où l'on trouve cette préparation, ainsi que dans les Pharmacies Vernet, Lardet, Camuset, Fayard et des Célestins, et autres principales maisons de Lyon et des départements, et partout où se trouvent exposés les tableaux de l'inventeur.

Prix du Flacon : 2 fr. — Double Flacon : 4 fr.